

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1235**22 août 2002****SOMMAIRE**

Akaccia Investments Holding S.A., Luxembourg ..	59240	Luxocom Holding S.A., Luxembourg	59235
Archipel Holdings S.A., Luxembourg	59238	Lycene Holding S.A., Luxembourg	59279
Archipel Holdings S.A., Luxembourg	59238	Lycene Holding S.A., Luxembourg	59279
Archipel Holdings S.A., Luxembourg	59238	Magvest Holding S.A., Luxembourg	59234
Archipel Holdings S.A., Luxembourg	59238	Medalux Holding S.A., Luxembourg	59234
Au Charolais, S.à r.l., Luxembourg	59240	Mercury Selected Trust, Sicav, Luxembourg	59239
Au Charolais, S.à r.l., Luxembourg	59240	Minicri International S.A., Luxembourg	59247
Azureal Luxembourg S.A., Luxembourg	59241	Miscro S.A., Luxembourg	59254
BCG Holding, S.à r.l., Luxembourg	59255	Miscro S.A., Luxembourg	59254
Bundesdeutscher Kapitalmarkt S.A., Luxembourg	59274	Miscro S.A., Luxembourg	59254
CIPO S.A., Comité International des Prestiges		Monterey Audit, S.à r.l., Luxembourg	59243
d'Or, Luxembourg	59244	Multi-Matex Holding Corporation S.A., Luxem-	
CIPO S.A., Comité International des Prestiges		bourg	59234
d'Or, Luxembourg	59245	Netvalue Holding S.A., Luxembourg	59236
Capital Street S.A., Luxembourg	59240	Nove Butovice, S.à r.l., Luxembourg	59263
Cipo S.A., Luxembourg	59241	Nove Butovice, S.à r.l., Luxembourg	59271
Cipo S.A., Luxembourg	59241	Parcas S.A., Luxembourg	59276
Collections Sculptures et Peintures S.A., Luxem-		Parcas S.A., Luxembourg	59276
bourg	59247	PCB S.A., Luxembourg	59244
Daneme International S.A., Luxembourg	59236	PFMV Benelux S.A., Schiffflange	59249
Dexia Nordic Advisory Company S.A.H., Luxem-		Planeton S.A., Luxembourg	59242
bourg	59250	Priorité Service S.A., Luxembourg	59246
DFP Luxembourg S.A., Luxembourg	59242	Proximatique S.A., Luxembourg	59244
Duisburg Realty Investments II S.A., Luxembourg.	59241	Royal Chine, S.à r.l., Luxembourg	59234
(L')Escalier S.A., Luxembourg	59246	Sakkara S.A., Luxembourg	59248
Euphor S.A., Luxembourg	59277	Sakkara S.A., Luxembourg	59249
Eversdale S.A., Luxembourg	59252	SCI Lassard, Luxembourg	59275
Fabor S.A., Luxembourg	59245	Selet S.A., Luxembourg	59272
Fabor S.A., Luxembourg	59246	Sicpa Commercial Inks Holding (Lux) S.A., Luxem-	
Fabor S.A., Luxembourg	59246	bourg	59271
Festival Cruises S.A., Luxembourg	59262	Sifolux S.A., Luxembourg	59235
FILUX, Compagnie Financière Luxembourg S.A.,		Sovaclux S.A., Luxembourg	59240
Luxembourg	59277	Spanish Property Investment S.A., Luxembourg .	59239
Fiat Finance Holding S.A., Luxembourg	59239	Structural Engine Foundry Components 1 S.A., Lu-	
Financière Cavok S.A., Luxembourg	59235	xembourg	59242
Finparia S.A., Luxembourg	59242	Structural Engine Foundry Components 2 S.A., Lu-	
Global Smart Solution S.A., Luxembourg	59243	xembourg	59242
I.B.C.C. S.A., Luxembourg	59244	Track S.A., Luxembourg	59243
International Marketing Management S.A., Luxem-		Verity Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	59259
bourg	59243	Verity Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	59262
Isofin, Luxembourg	59247	Vital-Sun S.A., Strassen	59237
Javi International S.A.H., Luxembourg	59280	Vobitrade S.A., Luxembourg	59258
Javi International S.A.H., Luxembourg	59280	Vobitrade S.A., Luxembourg	59258
Javi International S.A.H., Luxembourg	59280	ZMC and Company S.A., Luxembourg	59237
JC Management Services S.A., Luxembourg	59247		

ROYAL CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 21, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 28.831.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2002, vol. 169, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 20 juin 2002.

(46117/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

MAGVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 45.939.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 67 du 17 février 1994. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 16 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 212 du 31 mai 1994, en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 239 du 2 juin 1995 et en date du 11 août 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle de MAGVEST HOLDING, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 119 du 16 février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

MAGVEST HOLDING

Société Anonyme

Signature

(46196/546/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

MEDALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.497.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg
en date du 20 décembre 2001 à 13.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT, S.à r.l., 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a refusé sa nomination en qualité de commissaire aux comptes de la société, actée dans l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2001, du fait d'une incompatibilité déontologique.

La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour MEDALUX HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46231/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

MULTI-MATEX HOLDING CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 28.348.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTI-MATEX HOLDING CORPORATION

Signature

(46257/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

FINANCIERE CAVOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.849.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Luxembourg

en date du 10 juin 2002 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes démissionnaire la société LUXOR AUDIT, S.à r.l., 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 10 juin 2002.
Pour FINANCIERE CAVOK S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46232/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

LUXOCOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.495.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire tenue à Luxembourg

en date du 21 juin 2002 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT, S.à r.l., 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a refusé sa nomination en qualité de commissaire aux comptes de la société, actée dans l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2001, du fait d'une incompatibilité déontologique.

La société REDCOAT SOFTWARE LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3174, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 21 juin 2002.
Pour LUXOCOM HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46233/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SIFOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 68.623.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 mai 2002 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme SIFOLUX S.A.

1. SANISTO FINANCE S.A. ayant son siège social à Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, BVI, a été nommée Administrateur en remplacement de Marc Van Hoek, Administrateur démissionnaire,

2. AMARO SHIPPING S.A. ayant son siège social à Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, BVI, a été nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Nicolay, Administrateur démissionnaire,

3. PACHAMO S.A. ayant son siège social à N° 2, Commercial Center Square, Alofie, Niue, a été nommée Administrateur en remplacement de Madame Laurence Braun, Administrateur démissionnaire.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 21 juin 2002.
Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46246/680/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

DANEME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.863.

RECTIFICATIF

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 1^{er} février 2002, que:

Le mandat du Commissaire aux Comptes ayant expiré, l'assemblée a décidé, à l'unanimité des voix, de nommer en tant que Commissaire aux Comptes de la société, pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2003, M. Raymond Henschen, réviseur d'entreprises à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour avis conforme

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46237/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

NETVALUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 75.231.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 4 juin 2002 à 9.00 heures

La séance est ouverte à 9.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Jean-Marie Nicolay

Secrétaire: Angela Zambito

Scrutateur: Marc Van Hoek

M. le Président déclare et l'assemblée constate:

- que le capital social de LUF 1.250.000,- est représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune,

- que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions représentées sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau ci-devant constitué.

Cette liste de présence est signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés et restera annexée au présent procès-verbal.

Les procurations émanant d'actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires respectifs et paraphées par les membres du bureau, demeureront pareillement annexées au présent procès-verbal.

- Que l'Assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre, par acte sous seing privé, à la majorité simple, les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social,

- qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les 1.250 actions représentant l'intégralité du capital social de LUF 1.250.000,-, 1.250 actions sont dûment représentées et que, par conséquent, la présente Assemblée est régulièrement constituée, sans que les publications n'aient été requises, et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002.

2. Augmentation du capital social, dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, à concurrence de EUR 13,31 pour le porter de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,- par incorporation de résultats reportés.

3. Adaptation de la mention de la valeur nominale des actions.

4. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune».

Cet exposé étant unanimement approuvé, l'Assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes, chacune à l'unanimité:

1. L'Assemblée décide de convertir le capital social de la société en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002. Le capital converti au taux de conversion de LUF 40,3399 pour 1,- EUR s'élève à EUR 30.986,69.

2. Dans le cadre de cette conversion en euros et conformément aux limites autorisées par la loi précitée, l'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 13,31 afin de porter le capital social à EUR 31.000,- par incorporation de résultats reportés et sans création d'actions nouvelles.

3. L'Assemblée décide d'adapter en conséquence le nombre et la valeur nominale des actions émises, qui sont au nombre de trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

4. Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune».

Il est donné tout pouvoir aux membres du Conseil d'Administration aux fins de procéder aux formalités d'inscription et de publication telles que requises en vertu de l'article 9 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

J.-M. Nicolay / M. Van Hoek / A. Zambito

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46247/680/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

VITAL-SUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.415.

Procès-verbal de l'Assemblée Statutaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix a pris la résolution suivante:

Le conseil d'administration est composé de:

- Madame Nadine Treigner, demeurant à B-6700 Arlon, 35, rue des Blindés
- Monsieur Anthony Rappe, demeurant à B-6700 Arlon, 40, rue de l'Europe
- Madame Léontine Biver, demeurant à B-6700 Arlon, 241, avenue de Mersch

Strassen, le 14 mai 2002.

Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2002, vol. 324, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(46249/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

ZMC AND COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.521.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 9 avril 2002

L'assemblée était ouverte à 16.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Madame Patricia Carraro. Le président a désigné comme secrétaire Mademoiselle Anabelle Dieu et l'assemblée a élu Madame Britta Hans, scrutatrice.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité de 100 actions étaient représentées et donc l'assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Démission de Madame Anne Smons et de Monsieur Michele Colaci comme administrateurs de la société.
2. Démission du Commissaire aux comptes, la société AUDILUX LIMITED
3. Nomination de Monsieur Heiko Tausendfreund et de Madame Sylvie Labre comme nouveaux administrateurs de la société
4. Nomination de la société GEFCO, S.à r.l. comme nouveau commissaire aux comptes de la société
5. Nomination et élection des membres du conseil d'administration.
6. Transfert du siège social de la société.

Décisions

1. Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la démission de Madame Anne Smons et de Monsieur Michele Colaci de leur poste d'administrateur de la société et leur ont accordé pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

2. L'assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes, AUDILUX LIMITED et lui a donné décharge

3. Les actionnaires ont accepté la nomination de Monsieur Heiko Tausendfreund et de Madame Sylvie Labre comme nouveaux administrateurs de la société.

4. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société GEFCO, S.à r.l. comme nouveau commissaire aux comptes de la société ayant le siège au 50, rue de Bettembourg, L-1899 Luxembourg.

5. Le conseil d'administration se composera des administrateurs suivants qui sont élus jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle:

Monsieur Johann Zent

Monsieur Heiko Tausendfreund, homme d'affaires, demeurant à Gruendau, Allemagne

Mme Sylvie Labre, employée privée, demeurant à Nancy, France

6. Le siège social de la société sera transféré du 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 17.30 heures.

P. Carraro / A. Dieu / B. Hans

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46242/759/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

ARCHIPEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 42.388.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(46250/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

ARCHIPEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 42.388.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 11 octobre 2001

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ARCHIPEL HOLDINGS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:

- perte à reporter 11.694,86 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 18 avril 2002.

Signatures

Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46253/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

ARCHIPEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 42.388.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(46252/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

ARCHIPEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 42.388.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 11 octobre 2001

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ARCHIPEL HOLDINGS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'affecter les résultats comme suit:

- à la réserve légale 1.543,92 USD

- au report à nouveau 29.334,41 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 18 avril 2002.

Signatures

Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46251/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

MERCURY SELECTED TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 6.317.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2002

Mme E. P. L. Corley, M. D. Ferguson, M. F. P. Le Feuvre, Z. O. H. M. Baron van Hövell tot Westerfliet, M. G. Radcliffe, M. J. Reimnitz, M. F. Tesch, M. S. Langebaek KBE, M. J.-C. Wolter, M. J. Charrington et M. T. K. Glenn sont nommés Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2003.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. Luxembourg est nommée Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour MERCURY SELECTED TRUST

THE BANK OF NEW YORK (EUROPE) LIMITED, Luxembourg Branch

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46254/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

FIAT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 67.768.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 42, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE HOLDING S.A

Signature

(46258/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SPANISH PROPERTY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 76.594.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Administrateur

Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

Administrateur

(46263/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

AU CHAROLAIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 34, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 31.379.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 46, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(46264/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

AU CHAROLAIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 34, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 31.379.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 46, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(46270/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SOVACLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 6.533.

—
Les états financiers au 31 décembre 2001 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 43, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

L'assemblée générale du 22 mai 2002 a pris acte de la démission de Monsieur Bruno Roger avec effet au jour de l'assemblée générale.

L'assemblée générale du 22 mai 2002 a réélu DELOITTE & TOUCHE S.A. comme commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOVACLUX S.A.

(46260/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

AKACCIA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 22.831.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(46262/813/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

CAPITAL STREET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 84.873.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 46, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CAPITAL STREET S.A.

Signature

(46265/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

CIPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 50.102.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

Signature.

(46271/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

CIPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 50.102.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

Signature.

(46272/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

DUISBURG REALTY INVESTMENTS II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 62.617.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 21 mai 2002

1. Le commissaire aux comptes démissionnaire, DUNART ENGINEERING HOLDING S.A., est remplacé avec effet immédiat par A.T.T.C. CONTROL S.A., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

2. Les actionnaires réunis en assemblée plénière décident à l'unanimité la continuation des activités de la société en dépit de la perte de plus des trois quarts du capital social

Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Pour A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

Gérant

J.P. Van Keymeulen

E. Patteet

Administrateur-délégué

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46261/813/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

AZUREAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.458.

Dénonciations

- MONTEREY AUDIT, S.à r.l., agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société AZUREAL LUXEMBOURG S.A. avec R. C. Luxembourg 75.458, et domiciliée 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à date de ce jour.

- M. Jean Naveaux demeurant à Latour (Belgique) dénonce son mandat d'Administrateur-délégué dans la société AZUREAL LUXEMBOURG S.A. à dater de ce jour.

- La société INTERNATIONAL NET LTD. ayant son siège social à Nassau, Bahamas, dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes dans la société AZUREAL LUXEMBOURG S.A. à dater de ce jour.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

P. Gain

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46274/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

PLANETON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 77.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 46, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PLANETON S.A.

Signature

(46266/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

DFP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 84.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 46, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

DFP LUXEMBOURG S.A.

Signature

(46267/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 46, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 2 S.A.

Signature

(46268/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 46, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 1 S.A.

(46269/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

FINPARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mars 2002 que Monsieur Patrick Chieze demeurant 11, avenue du Centre, St Quentin en Yvelines à F-78286 Guyancourt (France) a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Trotignon démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 77, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46291/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

MONTEREY AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.967.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

Signature.

(46273/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

TRACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.783.

Dénonciations

- MONTEREY AUDIT, S.à r.l., agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société TRACK S.A. avec R. C. Luxembourg 70.783, et domiciliée 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à dater de ce jour.

- La société INTERNATIONAL NET LTD. ayant son siège social à Nassau, Bahamas, dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes dans la société TRACK S.A. à dater de ce jour.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

P. Gain

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46275/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

GLOBAL SMART SOLUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.504.

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'un contrat de domiciliation entre les sociétés:

MONTEREY AUDIT, S.à r.l., Expert-comptable, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

et

GLOBAL SMART SOLUTION S.A., Société anonyme, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Le contrat de domiciliation, daté du 21 janvier 2002, a été conclu pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 14 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46276/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

INTERNATIONAL MARKETING MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.395.

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'un contrat de domiciliation entre les sociétés:

MONTEREY AUDIT, S.à r.l., Expert-comptable, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

et

INTERNATIONAL MARKETING MANAGEMENT S.A., Société anonyme, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Le contrat de domiciliation, daté du 2 mai 2002, a été conclu pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 14 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46284/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

PCB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 87.370.

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'un contrat de domiciliation entre les sociétés:

MONTEREY AUDIT, S.à r.l., Expert-comptable, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

et

PCB S.A., Société anonyme, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Le contrat de domiciliation, daté du 23 mai 2002, a été conclu pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 14 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46282/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

I.B.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.442.

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'un contrat de domiciliation entre les sociétés:

MONTEREY AUDIT, S.à r.l., Expert comptable, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

et

I.B.C.C. S.A., Société anonyme, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Le contrat de domiciliation, daté du 6 mai 2002, a été conclu pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 14 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46283/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

PROXIMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.753.

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'un contrat de domiciliation entre les sociétés:

MONTEREY AUDIT, S.à r.l., Expert-comptable, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

et

PROXIMATIQUE S.A., Société anonyme, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Le contrat de domiciliation, daté du 27 mars 2002, a été conclu pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 14 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46285/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

C I P O S.A., COMITE INTERNATIONAL DES PRESTIGES D'OR, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

Rapport général du Réviseur sur les comptes annuels

En exécution de mon mandat de Réviseur de votre société, conformément aux dispositions légales et statutaires et dans le cadre de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999 portant sur:

- Le contrôle des comptes annuels de la société CIPO S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- Les vérifications spécifiques et les informations complémentaires.

Il m'appartient, sur la base de cet audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mes contrôles suivant les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives

Total du bilan (LUF)	37.366.767
Total des produits (LUF).	674.749
Résultat -Perte- (LUF).	- 65.716.427

Sur la base de cet audit, je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fait à Luxembourg, le 30 avril 2001.

P. Gain

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46277/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

C I P O S.A., COMITE INTERNATIONAL DES PRESTIGES D'OR, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

Rapport général du Réviseur sur les comptes annuels

En exécution de mon mandat de Réviseur de votre société, conformément aux dispositions légales et statutaires et dans le cadre de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000 portant sur:

- Le contrôle des comptes annuels de la société CIPO S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- Les vérifications spécifiques et les informations complémentaires.

Il m'appartient, sur la base de cet audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mes contrôles suivant les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives

Total du bilan (EUR)	5.213.217
Total des produits (EUR)	3.013.908
Résultat -Bénéfice- (LUF)	+ 59.990

Sur la base de cet audit, je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fait à Luxembourg, le 30 avril 2002.

P. Gain

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46278/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

FABOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 51.335.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 juin 2002 que:

1. Les bilans, comptes de profits et pertes au 31 décembre 1998 ont été approuvés.
2. Le résultat au 31 décembre 1998 a été reporté au prochaine exercice et que malgré les pertes accumulées, l'assemblée décide la continuation de la société.
3. Décharge est accordée aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998.
4. Les mandats des Administrateurs actuels sont reconduits pour une durée de 5 ans prenant fin lors de l'Assemblée qui se tiendra en 2007.
5. Le transfert du siège du 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg vers le 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg est ratifié.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour la société

Signature

(46281/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

FABOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 51.335.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 juin 2002 que:

1. Les bilans, comptes de profits et pertes au 31 décembre 1999 ont été approuvés.
2. Le résultat au 31 décembre 1999 a été reporté au prochaine exercice et que malgré les pertes accumulées, l'assemblée décide la continuation de la société.
3. Décharge est accordée aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour la société

Signature

(46279/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

FABOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 51.335.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 juin 2002 que:

1. Les bilans, comptes de profits et pertes au 31 décembre 2000 ont été approuvés.
2. Le résultat au 31 décembre 2000 a été reporté au prochaine exercice et que malgré les pertes accumulées, l'assemblée décide la continuation de la société.
3. Décharge est accordée aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour la société

Signature

(46280/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

PRIORITE SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.647.

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 révisant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'un contrat de domiciliation entre les sociétés:

MONTEREY AUDIT, S.à r.l., Expert comptable, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
et

PRIORITE SERVICE S.A., Société anonyme, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Le contrat de domiciliation, daté du 8 mars 2002, a été conclu pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 14 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46286/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

L'ESCALIER S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.627.

The balance sheet as per December 31st, 2001, registered in Luxembourg, on 21. June 2002, vol. 569, fol. 77, case 4, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 24 June 2002.

Luxembourg, 20th Juni 2002.

Signature.

(46293/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

COLLECTIONS SCULPTURES ET PEINTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.493.

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'un contrat de domiciliation entre les sociétés:

MONTEREY AUDIT, S.à r.l., Expert-comptable, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

et

COLLECTIONS SCULPTURES ET PEINTURES S.A., Société anonyme, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Le contrat de domiciliation, daté du 22 février 2002, a été conclu pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 14 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46287/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

MINICRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.079.

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'un contrat de domiciliation entre les sociétés:

MONTEREY AUDIT, S.à r.l., Expert-comptable, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

et

MINICRI INTERNATIONAL S.A., Société anonyme, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Le contrat de domiciliation, daté du 30 janvier 2002, a été conclu pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 14 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46288/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

JC MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 juin 2002

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 2002, il résulte des résolutions prises que:

M. Christian Braem, directeur, demeurant à B-2930 Brasschaat, Heislagebaan, 1 a été nommé en tant qu'Administrateur-délégué avec droit de co-signature obligatoire de la société en remplacement de M. Jean Naveaux et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46289/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

ISOFIN, Société d'investissement à capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 59.655.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

V. Jean / P. Visconti

Mandataire Principal / Sous-Directeur

(46343/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

**SAKKARA S.A., Société Anonyme,
(anc. SAKKARA HOLDING S.A.).**
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.758.

L'an deux mille deux, le douze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SAKKARA HOLDING S.A., une société anonyme holding établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 65.758, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 765 du 22 octobre 1998, (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois, suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé, à la date du 11 septembre 2001 (assemblée décidant de la conversion du capital social de la Société de francs belges (BEF) en euros (EUR) avec modification de l'article correspondant).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Abandon, avec effet au 1^{er} janvier 2002, du régime fiscal sur les sociétés anonyme holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.

2.- Modification afférente de l'article quatre des statuts de la Société.

3.- Modification de la raison sociale de la Société en SAKKARA S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social, étant représentée, il a pu être fait abstraction, des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'abandonner, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'adopter en conséquence un nouvel objet social et de modifier ainsi l'article quatre des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, (acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Troisième résolution

En relation avec l'abandon du statut holding par la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale actuelle de la Société en supprimant le terme «Holding», de sorte que l'article premier des statuts de la Société se lise comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée SAKKARA S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, B. D. Klapp, R. Scheifer-Gillen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2002, vol. 869, fol. 48, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2002.

J.-J. Wagner.

(46426/239/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

**SAKKARA S.A., Société Anonyme,
(anc. SAKKARA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2002.

J.-J. Wagner.

(46427/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

PFMV BENELUX, Société Anonyme.

Siège social: L-3877 Schifflange, 47, rue du Stade.

R. C. Luxembourg B 54.588.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le douze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Victor Nitu, conseil économique, demeurant à L-3877 Schifflange, 47, rue du Stade.

Lequel comparant a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme PFMV BENELUX, avec siège social à Schifflange, fut constituée par acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 5 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 16 juillet 1996, numéro 340.

- Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 mai 2000, numéro 388.

- La société a actuellement un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir Monsieur Victor Nitu, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société PFMV BENELUX.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société PFMV BENELUX.

Les livres et documents comptables de la société PFMV BENELUX demeureront conservés pendant cinq ans à L-3877 Schifflange, 47, rue du Stade.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Nitu, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 421, fol. 81, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 2002.

H. Hellinckx.

(46433/242/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

DEXIA NORDIC ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2015 Luxembourg, 18-20, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 41.518.

In the year two thousand and two, on the fifth of June.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the société anonyme holding DEXIA NORDIC ADVISORY COMPANY S.A., a company incorporated under Luxembourg law, with registered office in L-2015 Luxembourg, 18-20, avenue Marie-Thérèse,

a company registered by deed received by Maître Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on October 8th, 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 532 dated November 18th, 1992, articles of incorporation modified by deed received by the undersigned notary, on January 15th, 1996, published in the Mémorial C, number 177 dated April 9th, 1996 and modified by deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg in replacement of Maître Frank Baden, prenamed, on March 16th, 2001, published in the Mémorial C, number 957 dated November 3rd, 2001,

a company registered with R.C. Luxembourg section B number 41.518.

The Meeting was declared open at 3.30 p.m., presided by M. Per Henrik Jensen, General Manager, residing in Bertrange.

The chairman appointed as Secretary Miss Agnès Gauthier, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Mr Claus Sørensen, Manager, residing in Bettange-sur-Mess.

Composition of the meeting

The shareholders present or represented as well as the number of shares held by each of them are listed in the attendance list drawn up by the members of the bureau, which shall remain attached to the original of this deed with the proxies referred to therein, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and the undersigned notary.

Statement of the chairman

The chairman reports and requests the notary to authenticate the following:

I.- The agenda of the present Extraordinary General Meeting is as follows:

- 1) To resolve the liquidation of the Company.
- 2) To appoint a Liquidator and determination of his powers.
- 3) To give discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
- 4) Miscellaneous.

II.- There exist at present three thousand (3,000) shares representing the entire capital. As evidenced by the attendance list, all the shares are present or represented. The meeting can thus deliberate and validly deal with the items on its agenda, without that it be necessary to evidence convening notices.

Statement of the validity of the meeting

The statement of the chairman, after verification by the scrutineer, is recognized as correct by the meeting. The meeting recognizes itself as validly constituted and apt to deliberate upon the items on the agenda.

Resolutions

The meeting considers the items on its agenda and, after having deliberated, has approved unanimously, the following resolutions:

First resolution

The meeting hereby decides the anticipatory winding-up of the Company and decides that the Company shall go into liquidation as of the present date.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator:

- LUX AUDIT REVISION, S.à.r.l., L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, represented by Mr Marco Claude residing professionally in Luxembourg.

The liquidator shall have the broadest powers as defined in the Articles 144 to 148A (148 bis) of the Law on Commercial Companies. He may carry out all acts as defined under Article 145, without requesting a previous authorization from the General Meeting of Shareholders, inasmuch as it may be required.

The liquidator is empowered to discharge the Registrar of Mortgages (Conservateur des Hypothèques) from registration of mortgages, to renounce all rights whether real or preferential, mortgages, resolutive actions, as well as to grant release with or without payment of all mortgage or preferential registrations, other registrations, distraints, seizures, attachments and foreclosings or other hindrances.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

Third resolution

The meeting decides to give discharge without reserve or restriction to the Directors and the Statutory Auditor for the execution of their mandates.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated, without prejudice, at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le cinq juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée DEXIA NORDIC ADVISORY COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2015 Luxembourg, 18-20, avenue Marie-Thérèse,

société constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 532 du 18 novembre 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 15 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 177 du 9 avril 1996 et modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Frank Baden, prénommé, le 16 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 957 du 3 novembre 2001,

société immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 42.518.

L'Assemblée est ouverte à 15h30, sous la présidence de Monsieur Per Henrik Jensen, General Manager, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme Secrétaire Mademoiselle Agnès Gauthier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Monsieur Claus Sørensen, Manager, demeurant à Bettange-sur-Mess.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent ressortent de la liste de présence dressée par les membres du bureau, laquelle, de même que les procurations y mentionnées resteront annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

- 1) Décider la mise en liquidation de la Société.
- 2) Désigner un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Donner décharge aux administrateurs et au réviseur.
- 4) Divers.

II. Il existe actuellement trois mille (3.000) actions représentant l'intégralité du capital social. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les objets à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- LUX AUDIT REVISION, S.à.r.l, L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, représentée par Monsieur Marco Claude demeurant professionnellement à Luxembourg. Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148bis de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge sans réserves ni restrictions aux administrateurs et au réviseur pour l'exécution de leurs mandats.

Dépenses

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, les membres du bureau ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Jensen, Gauthier, Sørensen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 12CS, fol. 85, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 juin 2002.

T. Metzler.

(46434/222/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

EVERSDALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-neuf mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société de droit du Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège à Panama-City; ici représentée par Mademoiselle Emmanuelle Brix, employée privée, demeurant à Fouches (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands;

ici représentée par Mademoiselle Emmanuelle Brix, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: EVERSDALE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du Capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société de droit panamien DAEDALUS OVERSEAS INC., prénommée: cent cinquante-cinq actions . . .	155
2.- La société BRIGHT GLOBAL S.A., prénommée: cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées à concurrence de 25 % (vingt-cinq pour cent) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de juin 2003 à 14.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2008.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);

b) Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-9186 Stegen;

c) Monsieur Alain Lam L.C.K., Réviseur d'entreprises, demeurant à L-Strassen.

3. Est nommé commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée CERTIFICA, S.à r.l., ayant son siège social à L--1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Brix, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 135S, fol. 66, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

J. Elvinger.

(46418/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

MISCRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 67.276.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(46482/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

MISCRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 67.276.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(46483/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

MISCRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 67.276.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(46484/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

BCG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

In the year two thousand two, on the twenty-seventh day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partner of BCG HOLDING, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed enacted on the 25 of February 2002, in process of registration at the Luxembourg trade register, section B, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 250 (two hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 11,643,500.- (eleven million six hundred and forty-three thousand five hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 11,656,000.- (eleven million six hundred and fifty-six thousand euro) by the issue of 232,870 (two hundred and thirty-two thousand eight hundred and seventy) new shares having a par value of EUR 50.- (fifty euro) each, subject to a payment of a share premium amounting globally to EUR 46,575,660.- (forty-six million five hundred and seventy-five thousand six hundred and sixty euro).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind of shares.

3.- Acceptance by the manager of BCG HOLDING, S.à r.l.

4.- Amendment of article eight of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows

First resolution

It is decided to increase the issued capital by an amount of EUR 11,643,500.- (eleven million six hundred and forty-three thousand five hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 11,656,000.- (eleven million six hundred and fifty-six thousand euro) by the issue of 232,870 (two hundred and thirty-two thousand eight hundred and seventy) new shares having a par value of EUR 50.- (fifty euro) each, subject to a payment of a share premium amounting globally to EUR 46,575,660.- (forty-six million five hundred and seventy-five thousand six hundred and sixty euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of companies having their registered office in a European Union partner state (Belgium, Italy)

Second resolution

The sole partner accepts the subscription of the new shares by himself, that is to say:

THE BOSTON CONSULTING GROUP & CIE, a company organized under the laws of France and having its registered office at 4-14, rue d'Aguesseau, F-75008 Paris, France, for all the 232,870 new shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned company THE BOSTON CONSULTING GROUP & CIE, here represented by Patrick Van Hees, jurist, in Luxembourg by virtue of a proxy, which declares to subscribe all the 232,870 (two hundred and thirty-two thousand eight hundred and seventy) new shares and to pay them up together with the share premium by the contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

- 1,249 shares of THE BOSTON CONSULTING GROUP S.A., a Belgian Société Anonyme, having its registered office at boulevard de l'impératrice 13, B-1000 Bruxelles, Belgium, representing 99.92% of the share capital of this last company, this contribution being valued at EUR 22,282,160.- (twenty-two million two hundred and eighty-two thousand one hundred and sixty euro);

- One share (quota), with a nominal value of EUR 102,960.- of THE BOSTON CONSULTING GROUP, S.r.l., an Italian limited liability company, having its registered office at 18, Via della Moscova, Milan, Italy, representing 99% of the share capital of this last company, this contribution being valued at EUR 35,937,000.- (thirty-five million nine hundred and thirty-seven thousand euro).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of the concerned companies and by a declaration issued by the manager of BCG HOLDING, S.à r.l., attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

THE BOSTON CONSULTING GROUP & CIE, contributor prenamed here represented as stated hereabove, declares:

- That all the shares contributed are fully paid up and legally and conventionally freely transferable, no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- That it is the sole fully owner of these shares and possessing the power to dispose it;
- That all formalities shall be carried out in Belgium and in Italy in order to formalise the transfer and to render it effectively any where and toward any third party.
- That the total value of the contribution made to BCG HOLDING, S.à r.l., amounts to EUR 58,219,160.- to be allocated as follows:

- EUR 11,643,500.- to the share capital
- EUR 46,575,660.- to the share premium

THE BOSTON CONSULTING GROUP & CIE, contributor prenamed here represented as stated hereabove, requests:

That the share premium amounting to EUR 46,575,660.- be allocated as follows:

- EUR 45,410,060.- to a distributable item of the balance sheet
- EUR 1,165,600.- to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve

Manager's intervention

Thereupon intervene:

Mr Rafael Cerezo, residing at 26, Prado de la Bodega, 28223 Madrid, Spain,

here represented by Patrick van Hees, prenamed, by virtue of a proxy that will remain here annexed, acting in his capacity of Manager of BCG HOLDING, S.à r.l.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, personally, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, he expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article eight of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 11,656,000.- (eleven million six hundred and fifty-six thousand euro), represented by 233,120 (two hundred and thirty-three thousand one hundred and twenty) shares of EUR 50.- (fifty euro) each.»

Pro rata contribution Tax Payment Exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg companies by a contribution in kind consisting of shares of two financial stock companies (société de capitaux) having their registered office in an European Union State, bringing its participation to more than 65% after the present contribution, for each contributed company, the company expressly requests the fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euros (EUR 7,000.-)

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BCG HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu le 25 février 2002, en voie de publication au Mémorial, Recueil C.

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 11.643.500,- (onze millions six cent quarante-trois mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 11.656.000,- (onze million six cent cinquante-six mille euros) par l'émission de 232.870 (deux cent trente-deux mille huit cent soixante-dix) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 46.575.660,- (quarante-six millions cinq cent soixante-quinze mille six cent soixante euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions.

3.- Acceptation par les gérants de BCG HOLDING, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 11.643.500,- (onze millions six cent quarante-trois mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 11.656.000,- (onze million six cent cinquante-six mille euros) par l'émission de 232.870 (deux cent trente-deux mille huit cent soixante-dix) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 46.575.660,- (quarante-six millions cinq cent soixante-quinze mille six cent soixante euros), le tout intégralement libéré par l'apport réalisé en nature d'actions de sociétés ayant leur siège sociale dans un état membre de la Communauté Européenne (Belgique, Italie).

Deuxième résolution

L'associé accepte la souscription des parts sociales nouvelles par lui-même, à savoir:

- THE BOSTON CONSULTING GROUP & CIE, une société de droit français, ayant son siège social au 4-14 rue d'Aguesseau, F-75008 Paris, France, pour l'intégralité des 232.876 parts sociales nouvelles à émettre.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée THE BOSTON CONSULTING GROUP & CIE, ici représentée par Patrick Van Hees, juriste à Luxembourg en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

Laquelle a déclaré souscrire les 232.870 (deux cent trente-deux mille huit cent soixante-dix) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par l'apport en nature ci-après décrit:

- 1.249 (mille deux cent quarante neuf) parts sociales, sans mention de leur valeur nominale, de THE BOSTON CONSULTING GROUP S.A., une société régie par les lois belges, représentant 99,92% du capital social de cette dernière; cet apport étant évalué à EUR 22.282.160,- (vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-deux mille cent soixante euro);

- La part sociale (quota) d'une valeur nominale de EUR 102.960,- (cent deux mille neuf cent soixante euro), de THE BOSTON CONSULTING GROUP S.r.l., une société régie par les lois italiennes, représentant nonante-neuf pour cent du capital social de cette dernière; cet apport étant évalué à EUR 35.937.000,- (trente-cinq millions neuf cent trente-sept mille euro);

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par les statuts de la société concernée et une déclaration émise par les gérants attestant le nombre actuel de parts sociales, leur apparence et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

THE BOSTON CONSULTING GROUP & CIE, prédésignée, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- Que toutes les parts sociales contribuées sont entièrement libérées et quelles sont légalement et conventionnellement librement cessibles, qu'il n'existe pas de droit préférentiel ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transférées;

- Être l'unique entité ayant droit aux parts sociales et jouissant du pouvoir d'en disposer;

- Que toutes les formalités doivent être menées en Belgique et en Italie afin de rendre formel et effectif le transfert en tout lieu et envers tous tiers,

et en outre déclare que la valeur totale de l'apport fait à BCG HOLDING, S.à r.l., s'élève à EUR 58.219.160,- affecté comme suivant:

- EUR 11.643.500,- au capital social

- EUR 46.575.660,- en prime d'émission allouée comme suit:

- EUR 45.410.060,- à un poste distribuable du bilan

- EUR 1.165.600,- à un poste non distribuable du bilan alloué à la réserve légale

Intervention du gérant

Est alors intervenu, Monsieur Rafael Cerezo, demeurant à 26, Prado de la Bodega, 28223 Madrid, Espagne ici représenté par Patrick Van Hees, prénomme, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérant de la société BCG HOLDING, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales, et confirme la validité de la souscription et de la libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 11.656.000,- (onze millions six cent cinquante-six mille euros), divisé en 233.120 (deux cent trente-trois mille cent vingt) parts sociales de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de parts sociales non encore apportées, émises par deux sociétés de capitaux ayant leur siège dans un Etat de l'Union Européenne, portant sa participation à plus de 65% dans chacune d'entre elle après le présent apport, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2002, vol. 134S, fol. 35, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

J. Elvinger.

(46435/211/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

VOBITRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.465.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature.

(46300/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

VOBITRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.465.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature.

(46301/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 82.495.

In the year two thousand and one, on the twelfth of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l, a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed enacted on the 30th of May, 2001, registered at Luxembourg trade register section B under number 82.495, not yet published.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner presents or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 423,325.- so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- to EUR 435,825.- by the issue of 16,933 new shares having a par value of EUR 25.- each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 1,693,409.-.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.

3.- Acceptation by the managers of VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Amendment of article eight of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner unanimously decides what follows:

First resolution

The company VERITY WORLDWIDE LTD, a company organised under the laws of the British Virgin Islands and having its registered office at Geneva Place, 2nd Floor, 333 Waterfront Drive, Wickham's Cay, Road Town, Tortula, British Virgin Islands; sole partner, exercising the powers devolved to the general meeting of partners, decides to increase the issued share capital by EUR 423,325.- (four hundred twenty-three thousand three hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) to EUR 435,825 (four hundred thirty-five thousand eight hundred and twenty-five euros) by the issue of 16,933.- (sixteen thousand nine hundred and nineteen) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, subject to payment of a distributable share premium amounting globally to EUR 1,693,409.- (one million six hundred ninety-three thousand four hundred and nine euros), the whole to be subscribed by a new partner and fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of several companies having their registered office in a European Union partner state (the Netherlands, Sweden and Germany).

Second resolution

It is decided to accept the subscription of all the new shares by Verity Inc., a company subject to the laws of the United States of America, with registered office at 894 Ross Drive, Sunnyvale, CA 94089, USA, new partner, for all the 16,933 new shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervenes the aforementioned company VERITY INC., here represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy which will remain here annexed;

which declares to subscribe all the 16,933 new shares and to pay them up by contributions in kind hereafter described:

Description of the contributions

- 50,000 shares with a par value of EUR 25,000.-, issued by VERITY DEUTSCHLAND, GmbH a company incorporated under the laws of Germany, representing 100 % of the share capital of this latest company, divided in 50,000 shares; this contribution being valued at EUR 784,877.-, remunerated by issue of 6,279 new shares in VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l.;

- 1,000 shares with a par value of SEK 100,000, issued by VERITY NORDIC AB, a company incorporated under the laws of Sweden, representing 100 % of the share capital of this latest company, divided in 1,000 shares; this contribution being valued at EUR 13,904.-, remunerated by issue of 111 new shares in VERITY LUXEMBOURG Sàrl;

- 40 shares with a par value of EUR 20,000.-, VERITY BENELUX BV a company incorporated under the laws of The Netherlands, representing 100 % of the share capital of this latest company, divided in 40 shares; this contribution being valued at EUR 1,317,953.-, remunerated by issue of 10,543 new shares in VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l.;

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a declaration issued by the managers of VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l. attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution.

VERITY Inc., contributor prenamed here represented as stated hereabove, declares:

- that the shares of VERITY DEUTSCHLAND, GmbH, VERITY NORDIC AB and VERITY BENELUX BV are fully paid up and legally and conventionally freely transferable, no pre-emption rights nor any other rights existing by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- that it is the sole full owner of these shares and possessing the power to dispose of it,
- that all formalities shall be carried out in Germany, Sweden, the Netherlands and all concerned countries, in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party;
- and hereby declares that the total value of the contribution made to VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l. amounts to EUR 2,116,734.- that is to say LUF 85,388,838.- allocated as follows:
 EUR 423,325.- to the share capital
 EUR 1,693,409.- to a distributable share premium

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr Paul Cook, controller accountant, residing at 1200 Carmel Terrace, Los Altos, CA 94024, USA,
- b) Mr Todd Yamami, vice president and corporate controller, residing at 894 Ross Drive, Sunnyvale, CA 94089, USA, here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partner decides to amend the article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 435,825.- (four hundred thirty-five thousand eight hundred and twenty-five euros), represented by 17,433 (seventeen thousand four hundred and thirty-three) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of capital of a Luxembourg company by a contribution of at least 75 % of all outstanding shares of financial stock companies (société de capitaux) having each their registered office in a E.U.- partner state, the company's managers require the exemption of Luxembourg registration duty («droit d'apport») on the basis of article 4-2 (four-two) of the law of 29th December 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one hundred thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le douze septembre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 82.495, constituée suivant acte reçu le 30 mai 2001, en voie de publication au Mémorial C, Recueil.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 423.325,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 435.825,- par l'émission de 16.933 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 1.693.409,-.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions.

3.- Acceptation par les gérants de VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

La société VERITY WORLDWIDE LTD, une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques et ayant son siège social à Geneva Place, 2nd Floor, 333 Waterfront Drive, Wickham's Cay, Road Town, Tortula, Iles Vierges Britanniques; associé unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 423.325,- (quatre cent vingt-trois mille trois cent vingt-cinq euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 435.825,- (quatre cent trente-cinq mille huit cent vingt-cinq euros) par l'émission de 16.933 (seize mille neuf cent trentetrois) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites par un nouvel associé et intégralement libérées par l'apport réalisé en nature d'actions de sociétés ayant leur siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne, moyennant paiement d'une prime d'émission distribuable globale de EUR 1.693.409,- (un million six cent quatre-vingt-treize mille quatrecent neuf euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter VERITY INC., une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique avec siège social à 894 Ross Drive, Sunnyvale, CA 94089, USA à la souscription de la totalité des 16.933 parts sociales nouvelles à émettre.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée VERITY INC., représentée par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration ci-annexée;

laquelle a déclaré souscrire les 16.933 parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par les apports en nature ci-après décrits:

50.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25.000,- chacune, de VERITY DEUTSCHLAND, GmbH, une société régie par les lois de l'Allemagne, représentant cent pour cent du capital social de cette dernière, divisé en 50.000 actions; cet apport étant évalué à EUR 784.877,-, rémunéré par l'émission de 6.279 parts sociales nouvelles de VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l.;

1.000 actions d'une valeur nominale de SEK 100.000,- chacune, de VERITY NORDIC AB, une société régie par les lois de la Suède, représentant cent pour cent du capital social de cette dernière, divisé en 1.000 actions; cet apport étant évalué à EUR 13.904,-, rémunéré par l'émission de 111 parts sociales nouvelles de VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l.;

40 actions d'une valeur nominale de EUR 20.000,- chacune, de VERITY BENELUX BV, une société régie par les lois des Pays-Bas, représentant cent pour cent du capital social de cette dernière, divisé en 40 actions; cet apport étant évalué à EUR 1.317.953,-, rémunéré par l'émission de 10.543 parts sociales nouvelles de VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l.;

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration émise par les gérants de VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l. attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport.

VERITY INC, prédésigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions de VERITY DEUTSCHLAND, GmbH, VERITY NORDIC AB et VERITY BENELUX BV sont entièrement libérées;

- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- que toutes formalités seront réalisées en Allemagne, Suède, aux Pays-Bas et dans tous pays concernés, aux fins d'effectuer les cessions et de les rendre effectives partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

et en outre déclare que la valeur totale de l'apport fait à VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l. s'élève à EUR 2.116.734,-, soit LUF 85.388.838,- affecté comme suivant:

EUR 423.325,- au capital social

EUR 1.693.409,- en prime d'émission distribuable

Intervention de la gérance

Sont alors intervenus:

- a) Mr Paul Cook, controller accountant, 1200 Carmel Terrace, Los Altos, CA 94024, USA;
- b) Monsieur Todd Yamami, Vice Président et Contrôleur de Sociétés, demeurant au 894 Ross Drive, Sunnyvale, CA 94089, USA.

ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 435.825,- (quatre cent trente-cinq mille huit cent vingt-cinq euros), divisé en 17.433 (dix-sept mille quatre cent trente trois) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit d'une augmentation du capital d'une société luxembourgeoise par l'apport en nature d'au moins 75 % de toutes les parts sociales émises par des sociétés de capitaux ayant leur siège dans l'Union Européenne, le gérant de la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 1315, fol. 68, case 11. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

J. Elvinger.

(46437/211/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 82.495.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002. (46438/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

FESTIVAL CRUISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 83.520.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2002 que:

FIDEI REVISION, société à responsabilité limitée ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A., démissionnaire.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 77, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46292/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

NOVE BUTOVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.242.

In the year two thousand and two, on the thirty-first day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of NOVE BUTOVICE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11, Boulevard Prince Henri, R.C. Luxembourg section B number 79.242, incorporated by deed acted on the 1st day of December 2000, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 461 of June 20, 2001 whose articles of association have been variously amended and for the last time by deed of the 6th day of February 2001.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 11,368 (eleven thousand three hundred sixty-eight) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows, it being understood that all the items of the agenda are interrelated and shall form one single resolution:

Agenda:

1. Reclassification of the 11,368 existing shares of EUR 25.- each of the Company, the share capital amount of EUR 284,200.- remaining unchanged, into 2,487 class A1 shares, 2,487 class A2 shares, 2,487 Class A3 shares, 2,485 Class A4 shares, 922 Class B and 500 class Z shares, of EUR 25.- each and allocation thereof to the shareholders as set out hereafter:

Class A1 shares

Officers Nominees Limited	60
DHCRE Nominees 1 Limited	1,655
DHCRE Nominees 2 Limited	276
DHCRE Nominees 3 Limited	201
DHCRE Nominees 4 Limited	295
	2,487

Class A2 shares

Officers Nominees Limited	60
DHCRE Nominees 1 Limited	1,655
DHCRE Nominees 2 Limited	276
DHCRE Nominees 3 Limited	201
DHCRE Nominees 4 Limited	295
	2,487

Class A3 shares

Officers Nominees Limited	60
DHCRE Nominees 1 Limited	1,655
DHCRE Nominees 2 Limited	276
DHCRE Nominees 3 Limited	201
DHCRE Nominees 4 Limited	295
	2,487

Class A4 shares

Officers Nominees Limited	61
DHCRE Nominees 1 Limited	1,653
DHCRE Nominees 2 Limited	275
DHCRE Nominees 3 Limited	200
DHCRE Nominees 4 Limited	296
	2,485

Class B shares

Officers Nominees Limited	22
DHCRE Nominees 1 Limited	615
DHCRE Nominees 2 Limited	102

DHCRE Nominees 3 Limited	74
DHCRE Nominees 4 Limited	109
	<hr/>
	922
<i>Class Z shares</i>	
Officers Nominees Limited	13
DHCRE Nominees 1 Limited	333
DHCRE Nominees 2 Limited	55
DHCRE Nominees 3 Limited	40
DHCRE Nominees 4 Limited	59
	<hr/>
	500

2. Determination of the rights and preferences of the shares issued by the Company as set out in article 9 of the articles of association of the Company substantially in the form attached to the proxies and as the proxy holder may at his discretion decide.

3. Amendment of articles eight and nine of the Articles of Association of the Company in accordance with the above substantially in the form attached to the proxies and as the proxy holder may at his discretion decide.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

Sole resolution

The meeting resolves that all the items of the agenda shall constitute one single resolution.

1. The partners decide to reclassify the 11,368 existing shares in the Company into 2,487 class A1 shares, 2,487 class A2 shares, 2,487 class A3 shares, 2,485 class A4 shares, 922 class B shares and 500 class Z shares, the share capital amount of EUR 284,200.- remaining unchanged.

The meeting further decides that such shares shall be allocated to the shareholders of the Company as follows:

Class A1 shares

- Officers Nominees Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom.	60
- DHCRE Nominees 1 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom.	1,655
- DHCRE Nominees 2 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom.	276
- DHCRE Nominees 3 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom.	201
- DHCRE Nominees 4 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom.	295
	<hr/>
	2,487

Class A2 shares

Officers Nominees Limited, prenamed	60
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed.	1,655
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed.	276
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed.	201
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed.	295
	<hr/>
	2,487

Class A3 shares

Officers Nominees Limited, prenamed	60
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed.	1,655
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed.	276
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed.	201
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed.	295
	<hr/>
	2,487

Class A4 shares

Officers Nominees Limited, prenamed	61
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed.	1,653
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed.	275
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed.	200
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed.	296
	<hr/>
	2,485

Class B shares

Officers Nominees Limited, prenamed	22
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed.	615
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed.	102

DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed	74
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed	109
	<hr/>
	922
<i>Class Z shares</i>	
Officers Nominees Limited, prenamed	13
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed	333
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed	55
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed	40
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed	59
	<hr/>
	500

2. The meeting resolves to determine the rights and preferences of the shares issued by the Company as set out hereafter in accordance with article 9 of the articles of association of the Company substantially in the form attached to the proxies and as the proxy holder may at his discretion decide.

Thus the meeting resolves that:

2.1 Class Z shares are ordinary voting shares participating equally and without preference to any other shares in the distributions of the Company.

2.2 All other classes of shares are preference voting shares.

2.3 Each share shall carry one vote. Shares of different classes shall have different financial rights as more fully set out hereafter. Shares within a class shall rank *pari passu* in all respects one *vis-à-vis* the other.

2.4 The proceeds of the issue of each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) or any other proceeds relating to a class of shares may be invested in given assets (the «Targeted Assets») by unanimous decisions of the holders of shares of the class concerned.

The Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto. Any assets and income not attributable to any specific class shall be attributed to class Z.

2.5 Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Targeted Assets relating to their class and the net income derived from Targeted Assets. Where Targeted Assets have been acquired with proceeds of the issue of more than one class of shares, the classes of shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Targeted Assets in proportion to their respective investment therein. For the purposes hereof «net income» means the current income of the Company as well as the net return (including capital gains) of any total or partial disposal of the Targeted Assets (disposal meaning transfers, realisations and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) which also include repayment by the Company of any interest (or any other costs) incurred and manage the respective Targeted Assets and by the Company's non recoverable losses.

2.6 Distributions made by the Company to its shareholders of a particular class either by way of dividends (including interim dividends) or through a repurchase of shares (to the extent permissible by applicable law and the articles of association of the Company) or upon liquidation of the Company (subject as set out under article 20 of the articles of association of the Company) shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof, and in the case of a repurchase or liquidation after deduction of any liabilities or charges relating thereto.

A repurchase of shares can be made only rateably among all shareholders or, if made within one specific class of shares only, with the unanimous consent of all other Shareholders. A repurchase of share within one class may only be made for all shares in issue in such class and has to be followed by reduction of the Company's share capital by way of cancellation of such repurchased shares. Upon repurchase of shares, the Board of Managers shall calculate the repurchase price thereof. The repurchase price shall be calculated by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of shares and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such class.

Upon the request of at least one member of the Board of Managers, the Board shall appoint a world-renowned accounting firm (with no ties to the accounting firm that is appointed to audit the accounts of the Company) to check their calculation of the repurchase price. The accounting firm will check and correct as the case may be the calculation of the amounts owed for the repurchase of the relevant class of shares. The cost for the assessment by the accounting firm shall be set against the amounts payable to shareholders benefiting from the repurchase proportionally.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit carried forward.

Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to divide by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific class(es) of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class. Assets and income not attributable to a specific class shall be attributed to class Z only.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only.

2.7 Creditors of the Company may have recourse upon any asset of the Company unless they specifically agree to limit their recourse to assets attributable to a specific class of shares in the Company.

3. In view of the above, the meeting resolves to amend articles eight and nine of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 284,200.- (two hundred eighty-four thousand two hundred euros) represented by 2,487 (two thousand four hundred eighty seven) class A1 shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, 2,487 (two thousand four hundred eighty-seven) class A2 shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, 2,487 (two thousand four hundred eighty-seven) class A3 shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, 2,485 (two thousand four hundred eighty-five) class A4 shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, 922 (nine hundred twenty-two) class B shares and 500 (five hundred) class Z shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

«**Art. 9.** 9.1 Class Z shares are ordinary voting shares participating equally and without preference to any other shares in the distributions of the Company.

9.2 All other classes of shares are preference voting shares.

9.3 Each share shall carry one vote. Shares of different classes shall have different financial rights as more fully set out hereafter. Shares within a class shall rank *pari passu* in all respects one *vis-à-vis* the other.

9.4 The proceeds of the issue of each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) or any other proceeds relating to a class of shares may be invested in given assets (the «Targeted Assets») as shall be decided by unanimous decisions of the holders of shares of the class concerned.

The Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto. Any assets and income not attributable to any specific class shall be attributed to class Z.

9.5 Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Targeted Assets relating to their class and the net income derived from Targeted Assets. Where Targeted Assets have been acquired with proceeds of the issue of more than one class of shares, the classes of shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Targeted Assets in proportion to their respective investment therein. For the purposes of this article «net income» means the current income of the Company as well as the net return (including capital gains) of any total or partial disposal of the Targeted Assets (disposal meaning transfers, realisations and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) which also include repayment by the Company of any interest (or any other costs) incurred and manage the respective Targeted Assets and by the Company's non recoverable losses.

9.6 Distributions made by the Company to its shareholders of a particular class either by way of dividends (including interim dividends) or through a repurchase of shares (to the extent permissible by applicable law and (these articles of incorporation) or upon liquidation of the Company (subject as set out under Article 20 hereunder) shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof and in the case of a repurchase or liquidation after deduction of any liabilities or charges relating thereto.

A repurchase of shares can be made only rateably among all shareholders or, if made within one specific class of shares only, with the unanimous consent of all other Shareholders. A repurchase of share within one class may only be made for all shares in issue in such class and has to be followed by reduction of the Company's share capital by way of cancellation of such repurchased shares. Upon repurchase of Shares, the Board of Managers shall calculate the repurchase price thereof. The repurchase price shall be calculated by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of shares and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such class.

Upon the request of at least one member of the Board of Managers, the Board shall appoint a world-renowned accounting firm (with no ties to the accounting firm that is appointed by these articles of association to audit the accounts of the Company) to check their calculation of the repurchase price. The accounting firm will check and correct as the case may be the calculation of the amounts owed for the repurchase of the relevant class of shares. The cost for the assessment by the accounting firm shall be set against the amounts payable to shareholders benefiting from the repurchase proportionally.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit carried forward.

Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to divide by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific class(es) of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class. Assets and income not attributable to a specific class shall be attributed to class Z only.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, to such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only.

9.7 Creditors of the Company may have recourse upon any asset of the Company unless they specifically agree to limit their recourse to assets attributable to a specific class of shares in the Company.»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le trente et un mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée NOVE BUTOVI-CE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 79.242, constituée suivant acte reçu le 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N°461 du 20 juin 2001 et dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois le 6 février 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 11.368 (onze mille trois cent soixante-huit) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant, étant entendu que tous les points de l'ordre du jour sont liés et qu'ils formeront une seule et unique résolution:

Ordre du jour:

1.- Reclassification des 11.368 parts sociales existantes de EUR 25,- chacune de la Société, le montant du capital social de EUR 284.200,- demeurant inchangé, en 2.487 parts sociales de classe A1, 2.487 parts sociales de classe A2, 2.487 parts sociales de classe A3, 2.485 parts sociales de classe A4, 922 parts sociales de classe B et 500 parts sociales de classe Z, de EUR 25,- chacune et allocation de celles-ci aux associés comme suit:

Parts sociales de classe A1

Officers Nominees Limited	60
DHCRE Nominees 1 Limited	1.655
DHCRE Nominees 2 Limited	276
DHCRE Nominees 3 Limited	201
DHCRE Nominees 4 Limited	295
	<hr/>
	2.487

Parts sociales de classe A2

Officers Nominees Limited	60
DHCRE Nominees 1 Limited	1.655
DHCRE Nominees 2 Limited	276
DHCRE Nominees 3 Limited	201
DHCRE Nominees 4 Limited	295
	<hr/>
	2.487

Parts sociales de classe A3

Officers Nominees Limited	60
DHCRE Nominees 1 Limited	1.655
DHCRE Nominees 2 Limited	276
DHCRE Nominees 3 Limited	201
DHCRE Nominees 4 Limited	295
	<hr/>
	2.487

Parts sociales de classe A4

Officers Nominees Limited	61
DHCRE Nominees 1 Limited	1.653
DHCRE Nominees 2 Limited	275
DHCRE Nominees 3 Limited	200
DHCRE Nominees 4 Limited	296
	<hr/>
	2.485

Parts sociales de classe B

Officers Nominees Limited	22
DHCRE Nominees 1 Limited	615
DHCRE Nominees 2 Limited	102
DHCRE Nominees 3 Limited	74
DHCRE Nominees 4 Limited	109
	<hr/>
	922

Parts sociales de classe Z

Officers Nominees Limited	13
DHCRE Nominees 1 Limited	333
DHCRE Nominees 2 Limited	55
DHCRE Nominees 3 Limited	40
DHCRE Nominees 4 Limited	59
	<hr/>
	500

2.- Détermination des droits et préférences des parts sociales émises par la Société tels que prévus à l'article 9 des statuts de la Société substantiellement en la forme telle que jointe aux procurations et comme le mandataire pourra en décider à sa propre discrétion

3.- Modification des articles huit et neuf des statuts conformément ce qui précède substantiellement en la forme telle que jointe aux procurations et comme le mandataire pourra en décider à sa propre discrétion

Après ce qui précède a été approuvé par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide que tous les points de l'ordre du jour constituent une résolution unique.

1. Les associés décident de reclassifier les 11.368 parts sociales existantes de EUR 25.- chacune de la Société en 2.487 parts sociales de classe A1, 2.487 parts sociales de classe A2, 2.487 parts sociales de classe A3, 2.485 parts sociales de classe A4, 922 parts sociales de classe B et 500 parts sociales de classe Z, de EUR 25.- chacune, le montant du capital social de EUR 284.200,- demeurant inchangé.

L'assemblée décide en plus d'allouer ces parts sociales aux associés de la Société comme suit:

Parts sociales de classe A1

- Officers Nominees Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom.	60
- DHCRE Nominees 1 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom.	1.655
- DHCRE Nominees 2 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom.	276
- DHCRE Nominees 3 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom.	201
- DHCRE Nominees 4 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom.	295
	<hr/>
	2.487

Parts sociales de classe A2

Officers Nominees Limited, prédésigné.	60
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné.	1.655
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné.	276
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné.	201
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné.	295
	<hr/>
	2.487

Parts sociales de classe A3

Officers Nominees Limited, prédésigné	60
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné.	1.655
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné	276
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné.	201
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné.	295
	<hr/>
	2.487

Parts sociales de classe A4

Officers Nominees Limited, prédésigné	61
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné.	1.653
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné.	275
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné.	200
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné.	296
	2.485

Parts sociales de classe B

Officers Nominees Limited, prédésigné	22
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné.	615
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné.	102
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné.	74
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné.	109
	922

Parts sociales de classe Z

Officers Nominees Limited, prédésigné	13
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné	333
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné.	55
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné	40
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné.	59
	500

2. L'assemblée décide de déterminer les droits et préférences des parts sociales émises par la Société tels que prévus ci-après conformément à l'article 9 des statuts de la Société substantiellement en la forme jointe aux procurations et comme le mandataire peut en décider à sa propre discrétion.

En conséquence, l'assemblée décide que:

2.1 Les parts sociales de classe Z sont des parts sociales ordinaires avec droit de vote participant dans la même mesure et sans préférence par rapport aux autres parts aux distributions de la Société.

2.2 Toutes les autres classes de parts sociales sont des parts préférentielles avec droit de vote.

2.3 Chaque part sociale aura un droit de vote. Les parts sociales des différentes classes auront des droits financiers différents comme énoncé ci-dessous. Les parts sociales d'une classe seront au même rang (pari passu) à tout égard l'une vis-à-vis de l'autre.

2.4 Les produits d'émission de chaque classe de part sociale (quelle que soit le moment d'émission des parts sociales rentrant dans cette classe) ou tous autres produits relatifs à une classe de parts sociales peuvent être investis dans les actifs donnés (les «Investissements Projetés») tel que décidé unanimement par les détenteurs de parts sociales de la classe concernée.

Le conseil de gérance tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque classe de parts sociales présentant les produits reçus des émissions des parts sociales de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces émissions (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant) et tous actifs, obligations ou charges attribuables à celle-ci. Tout actif ou revenu non attribuable à une classe spécifique sera attribué à la classe Z.

2.5 Les détenteurs de parts sociales d'une classe particulière auront un droit exclusif sur les Investissements Projetés de leur classe et sur le revenu net résultant de ces Investissements Projetés. Lorsque les Investissements Projetés auront été acquis avec les produits d'émission de plus d'une classe de parts sociales, les classes de parts sociales concernées participeront au revenu net résultant des Investissements Projetés en proportion de leur investissement respectif. Au sens du présent article, «revenu net» signifie le revenu courant de la Société ainsi que le revenu net (y compris les plus-values en capital) de toute vente totale ou partielle des Investissements Projetés (vente signifiant transferts, réalisations et apports de toute nature) ce revenu net étant diminué par un montant correspondant à la part des frais généraux de la Société (estimés équitablement mais irrévocablement par le conseil de gérance) qui comprend également le remboursement par la Société de tout intérêt (ou tout autre frais) supporté et gère les Investissements Projetés respectifs ainsi que les pertes non recouvrables par la Société.

2.6 Les distributions, effectuées par la Société aux détenteurs d'une classe de parts spécifique soit par le biais de distribution de dividendes (incluant des dividendes intérimaires) soit via un rachat de parts sociales (pour autant que permis par la loi et les statuts de la Société) soit lors de la liquidation de la Société (conformément à l'article 20 des statuts de la Société), seront effectuées avec des fonds résultant des Investissements Projetés de la classe concernée ou de la vente de ceux-ci, et en cas de rachat ou liquidation après déduction de toutes obligations ou charges relatives à ceux-ci.

Un rachat de parts sociales peut être fait uniquement au prorata entre tous les associés ou, si effectué dans une classe spécifique de parts sociales seulement, avec l'accord unanime des tous les autres associés. un rachat de part sociale d'une classe peut seulement être effectué pour toutes les parts sociales émises dans cette classe et doit être suivi d'une réduction du capital social de la société par le biais d'une annulation de ces parts sociales rachetées. Lors d'un rachat de parts sociales, le conseil de gérance calculera le prix de rachat de celles-ci. Le prix de rachat sera calculé par référence aux Investissements Projetés et à tout autre actif et passif attribuable à une classe spécifique de parts et en divisant ce montant par le nombre total de parts émises de cette classe.

Sur demande d'au moins un membre du Conseil de gérance, le Conseil nommera un cabinet d'expert comptable renommé (qui n'est pas lié au cabinet d'expert comptable nommé pour l'audit des comptes de la Société) afin de vérifier leur calcul du prix de rachat. Le cabinet d'expert comptable vérifiera et ajustera le cas échéant le calcul des sommes

dues pour le rachat de la classe de parts sociales concernée. Le coût de cette évaluation par le cabinet d'expert comptable sera réglé à partir des montants dus aux associés bénéficiant de ce rachat et cela proportionnellement.

Le prix de rachat comprendra en particulier toutes les réserves reçues par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée telle que prime d'émission ou tous montants de profits reportés.

Lors de la liquidation de la société, les produits de liquidation de chaque part sociale correspondront au montant auquel la classe de part sociale à laquelle cette part sociale appartient a droit, divisé par le nombre de parts sociales de la classe concerné en émission à ce moment. La classe de parts sociales aura droit aux produits de liquidation déterminés comme suit:

(a) Premièrement, toutes les dettes et obligations de la Société devront être payées. Ces dettes et obligations devront être attribuées à la (aux) classe(s) spécifique(s) de parts sociales à laquelle (auxquelles) elles appartiennent ou, si cela n'est pas possible, elles devront être distribuées au prorata entre toutes les classes de parts sociales en proportion du capital social émis par la Société qu'elles représentent.

(b) Ensuite, le montant des obligations pour chaque classe devra être réglé à partir des actifs attribuables à la classe concernée y compris en particulier les Investissements Projetés et toute réserve attribuable à cette classe. Les actifs et revenus non attribuables à une classe spécifique seront attribués uniquement à la classe Z.

(c) Pour autant que le montant ainsi calculé pour l'une des classes soit négatif, cette classe n'aura pas droit aux produits de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué au prorata entre toutes les classes de parts sociales qui ont un montant positif et ce à concurrence de ce montant positif. Tout surplus demeurant avec une classe spécifique de parts sociales devra être distribué seulement aux détenteurs de cette classe.

2.7 Les créanciers de la Société auront un droit de recours sur tout actif de la société à moins qu'ils acceptent expressément de limiter leur recours aux actifs attribuables à une classe spécifique de parts sociales de la société.

3. Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles huit et neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 284.200,- (deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cents euros) divisé en 2.487 (deux mille quatre cent quatre-vingt sept) parts sociales de classe A1 d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, 2.487 (deux mille quatre cent quatre-vingt-sept) parts sociales de classe A2 d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, 2.487 (deux mille quatre cent quatre-vingt-sept) parts sociales de classe A3 d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, 2.485 (deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe A4 d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, 922 (neuf cent vingt-deux) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, et 500 (cinq cents) parts sociales de classe Z d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

«**Art. 9.** 9.1 Les parts sociales de classe Z sont des parts sociales ordinaires avec droit de vote participant dans la même mesure et sans préférence par rapport aux autres parts aux distributions de la Société.

9.2 Toutes les autres classes de parts sociales sont des parts préférentielles avec droit de vote.

9.3 Chaque part sociale aura un droit de vote. Les parts sociales des différentes classes auront des droits financiers différents comme énoncé ci-dessous. Les parts sociales d'une classe seront au même rang (pari passu) à tout égard l'une vis-à-vis de l'autre.

9.4 Les produits d'émission de chaque classe de part sociale (quelle que soit le moment d'émission des parts sociales rentrant dans cette classe) ou tous autres produits relatifs à une classe de parts sociales peuvent être investis dans les actifs donnés (les «Investissements Projetés») tel que décidé unanimement par les détenteurs de parts sociales de la classe concernée.

Le conseil de gérance tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque classe de parts sociales présentant les produits reçus des émissions des parts sociales de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces émissions (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant) et tous actifs, obligations ou charges attribuables à celle-ci. Tout actif ou revenu non attribuable à une classe spécifique sera attribué à la classe Z.

9.5 Les détenteurs de parts sociales d'une classe particulière auront un droit exclusif sur les Investissements Projetés de leur classe et sur le revenu net résultant de ces Investissements Projetés. Lorsque les Investissements Projetés auront été acquis avec les produits d'émission de plus d'une classe de parts sociales, les classes de parts sociales concernées participeront au revenu net résultant des Investissements Projetés en proportion de leur investissement respectif. Au sens du présent article, «revenu net» signifie le revenu courant de la Société ainsi que le revenu net (y compris les plus-values en capital) de toute vente totale ou partielle des Investissements Projetés (vente signifiant transferts, réalisations et apports de toute nature) ce revenu net étant diminué par un montant correspondant à la part des frais généraux de la Société (estimés équitablement mais irrévocablement par le conseil de gérance) qui comprend également le remboursement par la Société de tout intérêt (ou tout autre frais) supporté et gère les Investissements Projetés respectifs ainsi que les pertes non recouvrables par la Société.

9.6 Les distributions, effectuées par la Société aux détenteurs d'une classe de parts spécifique soit par le biais de distribution de dividendes (incluant des dividendes intérimaires) soit via un rachat de parts sociales (pour autant que permis par la loi et les statuts de la Société) soit lors de la liquidation de la Société (conformément à l'article 20 des statuts de la Société), seront effectuées avec des fonds résultant des Investissements Projetés de la classe concernée ou de la vente de ceux-ci, et en cas de rachat ou liquidation après déduction de toutes obligations ou charges relatives à ceux-ci.

Un rachat de parts sociales peut être fait uniquement au prorata entre tous les associés ou, si effectué dans une classe spécifique de parts sociales seulement, avec l'accord unanime des tous les autres associés. Un rachat de part sociale d'une classe peut seulement être effectué pour toutes les parts sociales émises dans cette classe et doit être suivi d'une réduction du capital social de la société par le biais d'une annulation de ces parts sociales rachetées. Lors d'un rachat de parts sociales, le conseil de gérance calculera le prix de rachat de celles-ci. Le prix de rachat sera calculé par référence

aux Investissements Projetés et à tout autre actif et passif attribuable à une classe spécifique de parts et en divisant ce montant par le nombre total de parts émises de cette classe.

Sur demande d'au moins un membre du conseil de gérance, le Conseil nommera un cabinet d'expert comptable renommé (qui n'est pas lié au cabinet d'expert comptable nommé pour l'audit des comptes de la Société) afin de vérifier leur calcul du prix de rachat. Le cabinet d'expert comptable vérifiera et ajustera le cas échéant le calcul des sommes dues pour le rachat de la classe de parts sociales concernée. Le coût de cette évaluation par le cabinet d'expert comptable sera réglé à partir des montants dus aux associés bénéficiant de ce rachat et cela proportionnellement.

Le prix de rachat comprendra en particulier toutes les réserves reçues par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée telle que prime d'émission ou tous montants de profits reportés.

Lors de la liquidation de la société, les produits de liquidation de chaque part sociale correspondront au montant auquel la classe de part sociale à laquelle cette part sociale appartient a droit, divisé par le nombre de parts sociales de la classe concerné en émission à ce moment. La classe de parts sociales aura droit aux produits de liquidation déterminés comme suit:

(a) Premièrement, toutes les dettes et obligations de la Société devront être payées. Ces dettes et obligations devront être attribuées à la (aux) classe(s) spécifique(s) de parts sociales à laquelle (auxquelles) elles appartiennent ou, si cela n'est pas possible, elles devront être distribuées au prorata entre toutes les classes de parts sociales en proportion du capital social émis par la Société qu'elles représentent.

(b) Ensuite, le montant des obligations pour chaque classe devra être réglé à partir des actifs attribuables à la classe concernée y compris en particulier les Investissements Projetés et toute réserve attribuable à cette classe. Les actifs et revenus non attribuables à une classe spécifique seront attribués uniquement à la classe Z.

(c) Pour autant que le montant ainsi calculé pour l'une des classes soit négatif, cette classe n'aura pas droit aux produits de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué au prorata entre toutes les classes de parts sociales qui ont un montant positif et ce à concurrence de ce montant positif. Tout surplus demeurant avec une classe spécifique de parts sociales devra être distribué seulement aux détenteurs de cette classe.

9.7 Les créanciers de la Société auront un droit de recours sur tout actif de la société à moins qu'ils acceptent expressément de limiter leur recours aux actifs attribuables à une classe spécifique de parts sociales de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 12CS, fol. 84, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

J. Elvinger.

(46439/211/539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

NOVE BUTOVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.242.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 24 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46440/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

SICPA COMMERCIAL INKS HOLDING (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.882.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de lire:

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

Au lieu de:

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 568, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

(46302/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

SELET, Société Anonyme.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.605.

In the year two thousand, on the twenty-fifth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SELET, a société anonyme, having its registered office at L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, trade register Luxembourg section B number 57.605, incorporated by deed dated on the 18th of December 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 169 of the 7th of April 1997.

The meeting is presided by Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Jérôme Cardi, jurist, residing at Strassen.

The meeting elects as scrutineer Mr Ralph Bourgnon, Maître en sciences économiques, residing at Mamer.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the non-redeemed shares with voting rights are represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Reduction of the capital from LUF 1,500,000.- (one million five hundred thousand Luxembourg francs) to LUF 120,000.- (one hundred twenty thousand Luxembourg francs) by cancelling the 9,200 (nine thousand two hundred) redeemed shares acquired on May 23, 2000 by the company.

2) Increase of the capital of the company by transforming into share capital an amount of LUF 1,130,000.- (one million one hundred thirty thousand Luxembourg francs) out of the undistributed profits as at April 5, 2000 in order to raise it from LUF 120,000.- (one hundred twenty thousand Luxembourg francs) to LUF 1,250,000.- (one million two hundred fifty thousand Luxembourg francs) without issuance of new shares.

3) Conversion of the current capital of LUF 1,250,000.- (one million two hundred fifty thousand Luxembourg francs) divided into 800 (eight hundred) shares with a par value of LUF 150.- (one hundred fifty Luxembourg francs) into a capital expressed in euro (EUR) and deletion of the face value of the shares in accordance with the law of December 10, 1998 amending the law of August 10, 1915 on commercial companies, the amount of LUF 1,250,000.- (one million two hundred fifty thousand Luxembourg francs) being replaced by EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) divided into 800 (eight hundred) shares without any par value.

4) Amendment of the first paragraph of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 800 shares without any par value.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to decrease the share capital amount by LUF 1,380,000.- (one million three hundred eighty thousand Luxembourg francs) in order to bring it from its current amount of LUF 1,500,000.- (one million five hundred thousand Luxembourg francs) to the amount of LUF 120,000.- (one hundred twenty thousand Luxembourg francs) by cancellation of 9,200 (nine thousand two hundred) redeemed shares, acquired by the company on the 23rd of May 2000, with a par value of LUF 150.- (one hundred fifty Luxembourg francs).

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments, and to the cancellation of redeemed shares.

Second resolution

The meeting decides to increase the capital of the company by transforming into share capital an amount of LUF 1,130,000.- (one million one hundred thirty thousand Luxembourg francs) out of the undistributed profits as at April 5, 2000 in order to raise it from LUF 120,000.- (one hundred twenty thousand Luxembourg francs) to LUF 1,250,000.- (one million two hundred fifty thousand Luxembourg francs) without issuance of new shares.

Proof of the existence of those undistributed profits is given by the presentation to the notary of a recent balance sheet.

Third resolution

The meeting decides to convert the current capital of LUF 1,250,000.- (one million two hundred fifty thousand Luxembourg francs) divided into 800 (eight hundred) shares with a par value of LUF 150.- (one hundred fifty Luxembourg francs) into a capital expressed in euro (EUR) and deletion of the face value of the shares in accordance with the law of December 10, 1998 amending the law of August 10, 1915 on commercial companies, the amount of LUF 1,250,000.- (one million two hundred fifty thousand Luxembourg francs) being replaced by EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) divided into 800 (eight hundred) shares without any par value.

Fourth resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows: «The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) divided into 800 (eight hundred) shares without any par value.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately fifty-five thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SELET, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, R. C. Luxembourg section B numéro 57.605, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 169 du 7 avril 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Cardi, juriste, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ralph Bourgnon, Maître en sciences économiques, demeurant à Mermer.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions non rachetées avec droit de vote sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Réduction du capital de LUF 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs luxembourgeois) à LUF 120.000,- (cent vingt mille francs luxembourgeois) par annulation de 9.200 (neuf mille deux cents) actions rachetées, acquises par la société le 23 mai 2000.

2) Augmentation du capital de la société de LUF 120.000,- (cent vingt mille francs luxembourgeois) à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) en transformant en capital des bénéfices reportés au 5 avril 2000 pour un montant de LUF 1.130.000,- (un million cent trente mille francs luxembourgeois), sans émission d'actions nouvelles.

3) Conversion du capital social actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), divisé en 800 (huit cents) actions avec une valeur nominale de LUF 150,- (cent cinquante francs luxembourgeois) en un capital exprimé en euro (EUR) et suppression de la valeur nominale des actions conformément la loi du 10 décembre 1998, modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le montant de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) étant remplacé par EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 800 (huit cents) actions sans valeur nominale.

4) Modification du premier paragraphe de l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euro), divisé en 800 (huit cents) actions sans valeur nominale.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de LUF 1.380.000,- (un million trois cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois), pour le ramener de son montant actuel de LUF 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs luxembourgeois) à LUF 120.000,- (cent vingt mille francs luxembourgeois), par annulation de 9.200 (neuf mille deux cents) actions rachetées, acquises par la société le 23 mai 2000, d'une valeur nominale de LUF 150,- (cent cinquante francs luxembourgeois).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et à l'annulation des actions rachetables.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société de LUF 120.000,- (cent vingt mille francs luxembourgeois) à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) en transformant en capital des bénéficiaires reportés au 5 avril 2000 pour un montant de LUF 1.130.000,- (un million cent trente mille francs luxembourgeois), sans émission d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence de ces bénéfices reportés a été donnée par la présentation au notaire d'un bilan récent.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), divisé en 800 (huit cents) actions avec une valeur nominale de LUF 150,- (cent cinquante francs luxembourgeois), en un capital exprimé en euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions, conformément la loi du 10 décembre 1998, modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le montant de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) étant remplacé par EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 800 (huit cents) actions sans valeur nominale.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 800 (huit cents) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: L. Heiliger, J. Cardi, R. Bourgnon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2002, vol. 124S, fol. 62, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

J. Elvinger.

(46509/211/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

BUNDESDEUTSCHER KAPITALMARKT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 51.316.

L'an deux mille deux, le quatorze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUNDESDEUTSCHER KAPITALMARKT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 7 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 4 septembre 1995, numéro 429.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 18 avril 2000, numéro 291.

L'assemblée est présidée par Madame Danielle Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Antoine Hientgen, économiste, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Rolf Grübler, économiste, demeurant à L-7641 Christnach, 13, Um Bierg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, A. Lyon, A. Hientgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 juin 2002, vol. 421, fol. 84, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juin 2002.

H. Hellinckx.

(46430/242/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

SCI LASSARD, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

L'an deux mille deux, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière SCI LASSARD, ayant son siège social à L-2016 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée se compose des deux seuls et uniques associés, savoir:

1.- Maître Michel Molitor, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

2.- Maître Laurent Fisch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Tous deux sont ici représentés par Monsieur Jacques Klein, fonctionnaire, demeurant à Walferdange, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Cession de parts sociales

Maître Laurent Fisch, préqualifié, par son représentant susnommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit;

à Monsieur Jacques Klein, fonctionnaire, demeurant à Walferdange;

60 (soixante) parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune de la société civile immobilière SCI LASSARD, prédésignée;

pour et moyennant le prix de EUR 10,- (dix euros) la part, soit au total la somme de EUR 600,- (six cents euros).

Les associés préqualifiés Maître Michel Molitor et Maître Laurent Fisch, représentés comme dit ci-avant, déclarent consentir à la dite cession de parts, conformément aux stipulations de l'article sept des statuts.

Ensuite Maître Michel Molitor, préqualifié, par son représentant susnommé, agissant en sa qualité de gérant de la société civile immobilière SCI LASSARD, déclare accepter la cession de parts ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts ci-avant documentée, les associés décident de modifier l'article cinq des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.200,- (mille deux cents euros), représenté par 120 (cent vingt) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les 120 (cent vingt) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Maître Michel Molitor, prénommé, soixante parts d'intérêts	60
2.- Monsieur Jacques Klein, prénommé, soixante parts d'intérêts	60
Total: cent vingt parts d'intérêts.	120

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge du cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Klein, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 134S, fol. 24, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

J. Elvinger.

(46436/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

PARCAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 21.626.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2002

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

L'assemblée décide d'annuler la valeur nominale des titres;

L'article 3 § 1 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) Euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'Administrateur de :

- Madame Françoise Gaudras, directeur administratif;
- Monsieur Paul-Emile Decamps, administrateur de sociétés;
- Monsieur Pierre Decamps, administrateur de sociétés.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an deux mille trois.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46454/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

PARCAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 21.626.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 novembre 2001

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

L'assemblée Générale accepte de convertir le capital de la société de LUF 1.250.000,- à Euro 30.986,69 et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'Administrateur de :

- Madame Françoise Gaudras, directeur administratif;
- Monsieur Paul-Emile Decamps, administrateur de sociétés;
- Monsieur Pierre Decamps, administrateur de sociétés.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an deux mille deux.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46455/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

FILUX, COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 16.119.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2002

Ont été élus mandataires de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008:

(a) Conseil d'Administration

- 1) M. Gérald Frère, administrateur de sociétés, 1, rue de la Bierlaire, B-Gerpennes, Président;
- 2) M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, Luxembourg, administrateur-délégué;
- 3) M. Victor Delloye, docteur en droit, 21, rue Cordil Bailly, B-Couture-Saint-Germain;
- 4) M. Jean-Charles d'Aspremont Lynden, docteur en droit, 12, rue des Fontaines, B-Walhain (en remplacement de M. Germain Druart);
- 5) M. Paul Gengler, licencié en droit, 3, rue des Pommiers, Luxembourg;
- 6) M. Gilles Samyn, ingénieur commercial, 1, Chemin de Florenchamp, B-Ham-sur-Heure.

b) Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour FILUX S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46400/528/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

EUPHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-neuf mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- La société de droit du Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège à Panama-City; ici représentée par Mademoiselle Emmanuelle Brix, employée privée, demeurant à Fauches (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
- 2.- La société des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands; ici représentée par Mademoiselle Emmanuelle Brix, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: EUPHOR S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., prénommée cent cinquante-cinq actions	155
2.- La société BRIGHT GLOBAL S.A., prénommée cent cinquante-cinq actions	155

Total: trois cent dix actions	310
---	-----

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées à concurrence de 25 % (vingt-cinq pour cent) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de juin 2003 à 14.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2008.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);

b) Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à L-9186 Stegen;

c) Monsieur Alain Lam L.C.K., réviseur d'entreprises, demeurant à L-Strassen.

3. Est nommé commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée CERTIFICA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Brix, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 135S, fol. 66, case 6.— Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

J. Elvinger.

(46446/211/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

LYCENE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.722.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2002

- La valeur nominale des actions est supprimée.

- La devise du capital est convertie en euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents).

- Le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 2.106,48 (deux mille cent six euros et quarante-huit cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles.

- Une nouvelle valeur nominale des actions est fixée à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

- Deux administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, à procéder à la rédaction des statuts coordonnés et à leur publication subséquente.

Fait à Luxembourg, le 6 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

LYCENE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46308/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

LYCENE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.722.

Les statuts coordonnés au 6 mai 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

LYCENE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(46309/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

JAVI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.061.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

JAVI INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(46303/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

JAVI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.061.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

JAVI INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(46304/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.

JAVI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.061.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 juin 2000

- Les mandats d'Administrateur de Madame Genoveva Driegelinck Wyffels, administrateur de sociétés, B-Izegem, Mademoiselle Isabel Driegelinck, administrateur de sociétés, B-Hasselt, Monsieur Jan Driegelinck, administrateur de sociétés, B-Destelbergen, Monsieur Nicolaas Driegelinck, administrateur de sociétés, B-Izegem, Monsieur Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques, et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald et Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Fait le 23 juin 2000.

Certifié sincère et conforme

JAVI INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46305/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2002.
